

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

16 avril 2008 - n° 108

©INSEE 2008

Série « Principaux Indicateurs »

■ Indice de référence des loyers – Premier trimestre 2008

Thème « Prix »

Au premier trimestre de 2008, l'indice de référence des loyers augmente de 1,81 % en évolution annuelle.

Évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation, au 1^{er} trimestre de 2008. **+ 1,81 %**

Indice de référence des loyers

(référence 100 au 4^e trimestre 1998)

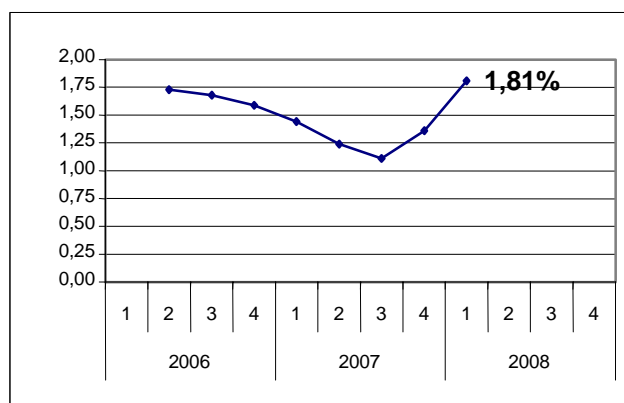
		Indice de référence des loyers en niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2006	T1	111,47	///
	T2	111,98	///
	T3	112,43	///
	T4	112,77	///
2007	T1	113,07	+ 1,44
	T2	113,37	+ 1,24
	T3	113,68	+ 1,11
	T4	114,30	+ 1,36
2008	T1	115,12	+ 1,81
	T2		
	T3		
	T4		

Source : Insee

Rappel : les séries sont disponibles sur le site internet de l'Insee

Indice de référence des loyers

évolution annuelle (en %)



Source : Insee

Méthodologie

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998.

Le calcul est effectué sur la série non arrondie de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

L'évolution de l'indice de référence des loyers est arrondie à deux décimales.

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

17 Juillet 2008 - n° 199

©INSEE 2008

Série « Principaux Indicateurs »

■ Indice de référence des loyers – deuxième trimestre 2008

Thème « Prix »

Au deuxième trimestre de 2008, l'indice de référence des loyers augmente de 2,38 % en évolution annuelle.

Indice de référence des loyers

(référence 100 au 4^e trimestre 1998)

		Indice de référence des loyers	
		en niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2006	T1	111,47	///
	T2	111,98	///
	T3	112,43	///
	T4	112,77	///
2007	T1	113,07	+ 1,44
	T2	113,37	+ 1,24
	T3	113,68	+ 1,11
	T4	114,30	+ 1,36
2008	T1	115,12	+ 1,81
	T2	116,07	+ 2,38
	T3		
	T4		

Source : Insee

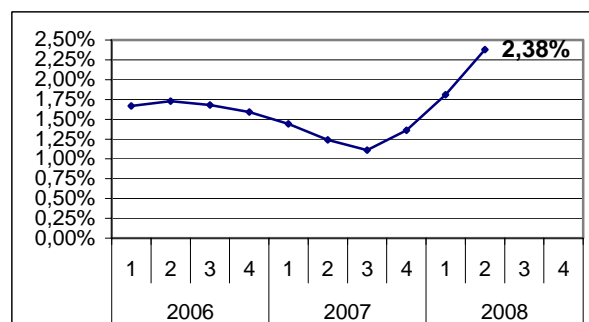
Rappel : les séries sont disponibles sur le site internet de l'Insee

Évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation, au deuxième trimestre de 2008.

+ 2,38 %

Indice de référence des loyers

évolution annuelle (en %)



Source : Insee

Méthodologie

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998.

Le calcul est effectué sur la série non arrondie de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

L'évolution de l'indice de référence des loyers est arrondie à deux décimales.

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

15 octobre 2008 - n° 277

©INSEE 2008

Série « Principaux Indicateurs »

■ Indice de référence des loyers – Troisième trimestre 2008

Thème « Prix »

Au troisième trimestre de 2008, l'indice de référence des loyers augmente de 2,95 % en évolution annuelle.

Évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation, au troisième trimestre de 2008.

+2,95 %

Indice de référence des loyers

(référence 100 au 4^e trimestre 1998)

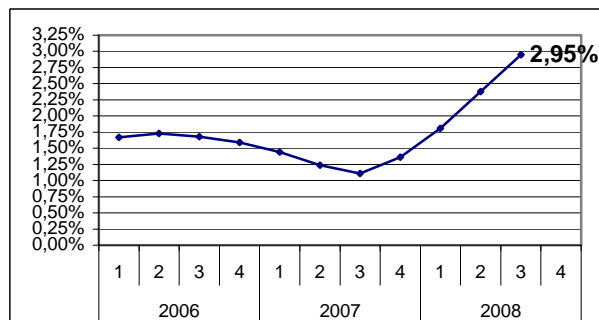
		Indice de référence des loyers	
		En niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2006	T1	111,47	///
	T2	111,98	///
	T3	112,43	///
	T4	112,77	///
2007	T1	113,07	+ 1,44
	T2	113,37	+ 1,24
	T3	113,68	+ 1,11
	T4	114,30	+ 1,36
2008	T1	115,12	+ 1,81
	T2	116,07	+ 2,38
	T3	117,03	+ 2,95
	T4		

Source : Insee

Rappel : les séries sont disponibles sur le site internet de l'Insee

Indice de référence des loyers

évolution annuelle (en %)



Source : Insee

Méthodologie

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998.

Le calcul est effectué sur la série non arrondie de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

L'évolution de l'indice de référence des loyers est arrondie à deux décimales.

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

15 janvier 2009 - n° 15
©INSEE 2009

Série « Principaux Indicateurs »

■ Indice de référence des loyers – Quatrième trimestre 2008

Thème « Prix »

Au quatrième trimestre 2008, l'indice de référence des loyers augmente de 2,83 % en évolution annuelle.

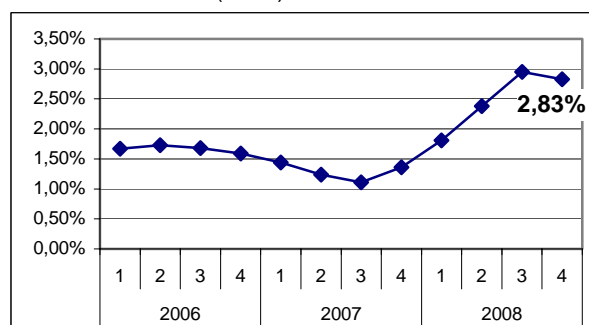
Évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation, au quatrième trimestre 2008. **+ 2,83 %**

Indice de référence des loyers

(référence 100 au 4^e trimestre 1998)

		Indice de référence des loyers	
		En niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2006	T1	111,47	///
	T2	111,98	///
	T3	112,43	///
	T4	112,77	///
2007	T1	113,07	+ 1,44
	T2	113,37	+ 1,24
	T3	113,68	+ 1,11
	T4	114,30	+ 1,36
2008	T1	115,12	+ 1,81
	T2	116,07	+ 2,38
	T3	117,03	+ 2,95
	T4	117,54	+ 2,83

Indice de référence des loyers évolution annuelle (en %)



Source : Insee

Source : Insee

Rappel : les séries sont disponibles sur le site internet de l'Insee

Méthodologie

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre 1998.

Le calcul est effectué sur la série non arrondie de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

L'évolution de l'indice de référence des loyers est arrondie à deux décimales.